



Bruxelles, le 26 janvier 2022

CM 1397/22

EF  
ECOFIN  
SURE  
CODEC

### COMMUNICATION

#### **CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant:	ecomp.insurance@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32 2 281 5800/5622
Objet:	Visioconférence informelle des membres du groupe "Services financiers et union bancaire" (assurance)
Date:	2 février 2022
Heure:	14:00
Lieu:	Visioconférence

---

#### **Format 1 + 1**

Le groupe « Services financiers et union bancaire » (attachés + experts) se réunira le 2 février 2022 à 14 heures (demi-journée) et par visioconférence, afin de poursuivre l'examen de la proposition de directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance.

Le groupe examinera les articles traitant des plans préventifs de rétablissement et des plans de résolution (articles 5 et 9), les obligations simplifiées pour certaines entreprises (article 4), les situations dans lesquelles la défaillance d'une entreprise d'assurance ou de réassurance est avérée ou prévisible (article 19, paragraphe 3) ainsi que les conditions comparées pour entrer soit en résolution, soit dans une procédure nationale d'insolvabilité (articles 19 et 21).